



Mon assureur habitation ne veut pas me résilier

Par **ayting69**, le **06/04/2022** à **10:12**

Bonjour,

J'ai souscrit à une assurance habitation "A" le 01/10/2020 jusqu'au 31/09/2021

Le 31/09/2021 je n'ai pas resouscrit auprès de cette assurance mais auprès d'une assurance "B", cependant je n'ai pas fait la demande de résilier le contrat chez "A"

Je me suis aperçu fin janvier, que l'assurance "A" m'avait fait 4 prélèvements (2 par mois parfois) depuis octobre.

J'ai contacté "A" début février par téléphone pour demander résiliation, ils m'ont dit que je devais traiter avec le souscripteur noté sur mon contrat du nom de "C"

En contactant "C", ils m'ont dit que je devais demander ça à "A", bref ils se sont renvoyé la balle.

J'ai menacé juridiquement le conseiller "C", qui m'a après donné un mail "resiliation@"C".fr" email qui n'existe pas, je m'en suis rendu compte hier quand j'ai vu la notification gmail d'adresse incorrecte.

J'ai donc deux questions :

Sont ils en droit de reconduire mon contrat sans mon accord, additionné au fait que j'ai souscrit à un autre contrat

Puis je demander un remboursement de toutes les transactions faites après le 30/09/2021, date de fin de mon contrat

J'ai d'ores déjà contacter ma banque pour révoquer le mandat SEPA et ait obtenu remboursement de la mensualité d'avril

Egalement, je ne suis plus dans le dit logement depuis le 8 février 2022.

Merci par avance pour vos réponses

Par **Chaber**, le **06/04/2022** à **10:30**

bonjour

Un contrat d'assurance habitation est à reconduction annuelle tacite. Il peut être résilié pour la date anniversaire avec préavis de 2 mois; après 1 an il peut être résilié en vertu de la loi Hamon ou pour changement de situation (votre cas au 8 février) s'il est notifié à l'assureur avec justificatif.

Pour un remboursement il ne faut pas rêver, l'assureur étant dans son droit

Les réponses sont dans vos conditions générales.

Par **ayting69**, le **06/04/2022** à **10:35**

Je vous remercie pour votre réponse

Le problème est que l'assureur est vraisemblablement malhonnête puisqu'il se renvoie la balle avec son souscripteur et me met dans l'incapacité de lui notifier quoi que ce soit.

Par ailleurs, je dois faire cette demande à mon courtier en assurance chez qui j'ai trouvé le contrat, ou chez le souscripteur du contrat ?

Car sur mon contrat d'assurance, il y'a le logo "A" du courtier, et une seule petite ligne avec marqué "Souscripteur : C"

je ne sais donc pas qui contacter.

Par **Chaber**, le **06/04/2022** à **11:26**

c'est l'assuré qui est souscripteur. Une demande de résiliation se fait auprès de la compagnie d'assurances

Par **ayting69**, le **06/04/2022** à **14:50**

Pardonnez moi mais je n'ai rien compris. C'est donc C qu'il faut contacter ?

J'ai recontacter A le courtier ils me disent toujours de contacter C et quand je contacte C le souscripteur ils me disent de contacter A

Voici ce que me disent A :

Monsieur, en tant que courtier et porteur d'affaires nous n'avons pas accès aux contrats. Cela signifie que même si nous le voulions, nous sommes dans l'impossibilité même d'accéder à votre dossier.

Comme tout assureur, "C" est le détenteur de votre contrat et est le seul à pouvoir y accéder.

A qui dois je envoyer ce recommandé ?

Par **Chaber**, le **06/04/2022** à **15:11**

bonjour

LRAR à ola compagnie d'assurances dont l'adresse figure dans votre contrat